

Image not found or type unknown



Question sur le bouclier fiscal

Par **JPALMER**, le **12/11/2010 à 05:40**

Bonjour, je voulais savoir si ceux qui sont concernés par le bouclier fiscal, si le fisc rembourse la différence tout de suite ou après avoir payé ? merci

Par **fabienne034**, le **12/11/2010 à 08:04**

bonjour, après avoir payé, ils reçoivent un chèque de remboursement pour tout savoir sur les sociétés et les paradis fiscaux : <http://www.fbls.net/STATUTS.htm>